



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 19 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 19 décembre 2022 à 19 h 30.

### 1\_PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6

La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière.

#### 2022-12-305 1\_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

**ATTENDU QUE** toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire à 19 h 35, le quorum étant respecté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 2022-12-306 2\_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté en y retirant le point 6 et en reportant le 12.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 2022-12-307 3\_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'APPROUVER** le paiement des comptes selon la liste déposée à la séance spéciale du 19 décembre 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 19 décembre 2022 : **157 648.05 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 236-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Martin Lafond, à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 236-2023 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2023. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

#### **2022-12-308 5\_ DÉPÔT DU PROJET DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 236-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement no. 236-2023 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Mario Henderson  
Et résolu à la majorité

**D'ACCEPTER** le dépôt du projet de règlement no. 236-2023 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2023. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

**Adoptée à la majorité**

#### **6\_ AFFECTATION FONDS RÉSERVÉ CARRIÈRE SABLÈRE – RANG SAINT-JOSEPH**

Point retiré

#### **2022-12-309 7\_ AUTORISATION DE PAIEMENT – AO 202218 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE/RANGS SAINT-JOSEPH ET SAINT-JEAN-BAPTISTE – DÉCOMPTE #02 ET LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISOIRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection des rangs St-Joseph et St-Jean-Baptiste ont été effectués en date du 22 juillet 2022 par **Ali Excavation inc.**;

**ATTENDU QUE** ces travaux avaient été décrétés par résolution de conseil numéro 2022-05-114, le 2 mai 2022;

**ATTENDU QUE** Pierre-Luc Poissant, chargé de projet de la firme Shellex Groupe-Conseil a procédé à l'analyse du décompte progressif #02 fourni par **Ali Excavation Inc.** et recommande le paiement des travaux;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** ce conseil, sur recommandation Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, autorise le paiement du décompte progressif #02 à l'entrepreneur **Ali Excavation Inc.**, soit **45 494.45 \$** représentant des travaux supplémentaires, ainsi que la libération de la retenue provisoire de 5 % au montant de **48 699.56 \$**, pour un grand total de **94 194.01 \$** (incluant les taxes).

**QUE** ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement tel que décrit par la résolution 2022-05-114.

**2022-12-310 8\_AUTORISATION DE PAIEMENT – AO 202103 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE/RANGS DU MOULIN ET DUNCAN – CORRECTION DE DÉFICIENCES ET LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection des rangs Duncan & rang Du Moulin ont été exécutés en date du 31 août 2021;

**ATTENDU QUE** ces travaux avaient été décrétés par résolution de conseil numéro 2021-05-146, le 3 mai 2021;

**ATTENDU QUE** des déficiences (fissures) ont été constatées à quelques endroits à la suite des travaux de réfection et qu'ils sont maintenant corrigés;

**ATTENDU QUE** Pierre-Luc Poissant, chargé de projet de la firme Shellex Groupe-conseil a procédé à l'analyse du décompte définitif pour la libération de la retenue définitive pour les travaux effectués par **Eurovia Québec Construction inc.** et recommande la libération de la retenue finale;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** ce conseil, sur recommandation Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, autorise le paiement du décompte progressif #04 à l'entrepreneur **Eurovia Québec Construction Inc**, soit **4 222.46 \$** pour les travaux supplémentaires, ainsi que le paiement de la retenue finale de 5 % au montant de **46 508.40 \$** pour un grand total de **50 730.86\$** \$(incluant les taxes).

**QUE** ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement tel que décrit dans la résolution 2021-05-146.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-12-311 9\_ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE ET DU TAUX D'INDEXATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025-2026**

**ATTENDU QUE** la municipalité a mis en place une grille salariale en matière de rémunération du personnel régulier, partiel et temporaire;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de majorer la grille salariale en vigueur afin de rattraper le retard salarial versus le marché du travail;

**ATTENDU QUE** la direction générale a rencontré les employés et les comités représentants ces employés afin d'identifier les demandes de chacun des secteurs;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** ce conseil adopte la grille salariale telle que présentée avec les taux d'indexation suivants :

Année	Taux %
2023	6.50%
2024	2.50%
2025	2.50%
2026	2.50%

Adoptée à l'unanimité

**2022-12-312 10\_ARMOIRES ET COMPTOIRS – CASERNE INCENDIE - SOUMISSION**

**ATTENDU** le besoin de renouveler les armoires et comptoirs à la caserne incendie;  
**ATTENDU QUE** la municipalité est éligible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**ATTENDU QUE** nous avons une soumission au montant de 6 933.68 \$, plus taxes de « APH Cabinets Inc. »;

Proposé par le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** retenir la soumission de « APH Cabinet inc. » au montant de 6 933.68 \$, plus taxes.

**QUE** le montant de cette dépense sera pris dans le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

**2022-12-313 11\_SYSTÈME DE CLIMATISATION, CHAUFFAGE - SALLE COMMUNAUTAIRE - SOUMISSIONS**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder au remplacement du système de climatisation et chauffage à la Salle Communautaire de Saint-Chrysostome;

**ATTENDU QUE** la municipalité est éligible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**ATTENDU QUE** nous avons reçu les propositions suivantes :

Soumissionnaire	Description	Montant (avant taxes) \$
Vizion Énergie SAV	Fournir et installer 3 unités York, de 5 tonnes chaque (-25)	36 000.00 \$
Climatisation Maurice Leclerc et fils inc.	Fournir et installer 3 unités York, de 5 tonnes	37 595.00 \$
G.S. Pépin inc.	<b>Option 1</b> : Fournir et installer 3 unités Daikin (-14) + Bouloire électrique	27 525.00 \$ <u>9 900.00 \$</u> 37 425.00 \$
	<b>Option 2</b> : Fournir et installer 3 unités Daikin (-18)	36 525.00 \$
	<b>Option 3</b> : Fournir et installer 3 unités Daikin, 5 tonnes (-25)	39 000.00 \$

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** retenir l'option #1 de « **G.S. Pépin inc.** » au montant de 37 425.00 \$, avant taxes.

**QUE** cette dépense sera financée par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**Adoptée à l'unanimité**

## **12\_ BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE – SALLE COMMUNAUTAIRE - SOUMISSIONS**

Point reporté

## **13\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance régulière a lieu en mode présentiel. Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

Aucune question

## **2022-12-314 14\_LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2022 à 20 h 04.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Laberge  
Maire

---

Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier